

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 11 juin 2025
N° 2025 – 29

Nombre de membres

Afférents au CM : 15
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 12

Date de convocation
Le 3/06/2025

Date d'affichage
Le 3/06/2025

Objet de la délibération 2025 - 29 :
Décision modificative n° 1 du budget
de la commune

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

18 JUIN 2025

Et publication ou notification
du

18 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 11 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.

Excusées : Monsieur BOYER Joseph qui a donné procuration à Madame JAMMES Sandrine, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Madame DELMAS Marie-Claude qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard.

Absent : Monsieur GUILHOT Stéphane.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Afin d'effectuer un mandat correctif pour rectifier une erreur de tiers sur un titre effectué en 2024, concernant la participation pour un encart publicitaire par la société Ambulance ROCHE, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 67, charges exceptionnelles et donc d'apporter les modifications suivantes au budget primitif :

Fonctionnement dépenses

art

6155231 -1 000.00 € Entretien et réparations sur voiries

011	-1 000.00 €	CHARGES A CARACTERE GENERALES
art 673	1 000.00 €	Titres annulés sur exercices antérieurs
67	1 000.00 €	CHARGES EXCEPTIONNELLES
TOTAL	0.00 €	FONCTIONNEMENT DEPENSES

AR Prefecture

043-214302333-20250611-2025_29-BF
Reçu le 18/06/2025

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide ces modifications.

Pour :	12
Abstention :	0
Contre :	0

Fait et délibéré, le 11 juin 2025

Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20250611-2025_29-BF
Reçu le 18/06/2025